## Heures comptabilisées

Par mgnpsq
Bonjour,

J'aurais une petite question, je suis en CDD de 3 mois de 30h30 depuis le 27 Novembre 2021 dans mon nouveau travail.

Depuis que j'ai commencer, j'ai effectuer déjà 12h d'heures « complémentaires » que ma patronne ne voulait pas me payer de base, elle voulait me les faire rattraper alors que j'étais pas trop d'accord. Finalement, elle va me les payer.

Mais hier, elle m'envoie un message en me disant que cette semaine (du 28 Décembre au 02 Janvier) elle doit déclarer 30h30 mais je ne vais qu'en faire 28h30 car mes horaires de samedi 1er Janvier (de base qui sont de 6h30 à 11h00 et de 16h00 à 19h00) ont changés pour 7h30-13h00, et le reste le magasin est donc fermé. Elle me demande alors si je veux prendre 2h sur les heures supplémentaires que j'ai effectuer ou si je voudrais rattraper mes heures en Janvier. Je ne comprend pas pourquoi elle me parle de déclarer en semaine? Et pourquoi je dois rattraper deux heures ou alors me prendre 2h sur mes heures supplémentaires?? Sachant que ce n'est pas à cause de moi ou de mes horaires de base que je ne fais que 28h30 au lieu de 30h30, c'est parce qu'elle change les horaires d'ouverture?

J'espère que j'ai été claire En vous remerciant.	,
Par ESP	

## **Bonjour**

Merci de préciser ce que dit votre contrat de travail au niveau des horaires et/ou de leur amplitude. Au niveau de votre rémunération également.

Après, c'est une question de bonne entente, si vous acceptez le fait de devoir parfois travailler parfois davantage et demandez à être payée, il faut savoir accepter une possible compensation des + et des -...